

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 MARS 2020

Présents : MARCUS Martine, HAZARD Jean, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUMENY Catherine

Absente excusée : MUHLENHOVER Danièle

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

Convocation : 25/02/2020

Affichage : 03/03/2020

N° 01-2020 : Travaux forestiers 2020

Le Conseil Municipal, ouï, le programme d'action de travaux forestiers 2020 présenté par l'ONF, accepte par 6 voix son contenu :

TRAVAUX SYLVICOLES

- Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée, parc 1 et 2
- Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée, parc 7
- Dégagement manuel des régénérations naturelles : parc 24 – 26 et 32
- Nettoyement de jeune peuplement , parc 14

Pour un montant **HT de 5 558 euros**.

N° 02-2020 : Vote subventions 2020

Le Maire présente à l'assemblée trois demandes de subvention pour l'année 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Amicale des Donneurs de sang – Pas de subvention (6 voix contre)
- ADMR : vote d'une subvention de 300 euros (5 voix pour et 1 voix contre)
- Association « Les Oies Sauvages » EHPAD Ste Anne : vote d'une subvention de 50 euros (4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention)

N° 03-2020 : Motion de soutien à l'hôpital public

Le Maire rappelle la situation de gravité dans laquelle se trouve l'hôpital public.

L'hôpital public est en passe de rompre avec sa mission de service public, issue de l'histoire de notre pays, qui est de garantir l'égal accès de tous aux soins qu'il dispense et de concourir à la recherche médicale et à la formation des praticiens hospitaliers et non hospitaliers.

L'hôpital public français peut justement s'enorgueillir de la grande qualité des soins dispensés sur le plan médical et humain et de l'excellence de la recherche médicale qui y est menée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Apporte son soutien à la mobilisation pour sauver l'hôpital public et aux personnels et usagers attachés à un service public de grande qualité accessible à tous,

- Rappelle que l'éloignement géographique étant une menace potentielle pour la sécurité des malades, les élus se mobilisent pour endiguer la désertification médicale en milieu rural. L'hôpital public doit également faire partie de la gamme soins accessible en sécurité sur territoire rural,
- Fait confiance aux professionnels de santé de l'hôpital public pour apporter les améliorations nécessaires,
- Demande que les logiques uniquement financières ne dominent plus la réponse aux besoins de santé,
- Rappelle l'engagement de la France auprès de l'OMS le 28 mai 2019 pour faire la transparence sur les prix des médicaments et produits de santé, source potentielle d'économies.

N° 04-2020 : Locaux – garages de Varvinay

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune possède deux locaux – garage à Varvinay situés près du cimetière. L'un deux est utilisé pour le stockage du matériel communal et le second mis en location vient d'être rendu disponible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer à la location l'un des deux locaux et d'en informer la population.

La location annuelle est fixée à 480 euros en cas de location du bâtiment le plus grand et à 420 euros pour le bâtiment plus petit.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents se rattachant à la décision précitée.